

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 25 novembre 2021

POUR VOS ACHATS EN LIGNE restez vigilant avec la douane

A l'occasion de vos achats sur les sites de ventes en ligne, pendant les périodes du BLACK FRIDAY et des fêtes de fin d'année, la douane vous invite **à consulter différents supports d'information pour vous éviter toute mauvaise surprise** :

- sur le site de la douane, **[douane.gouv.fr](https://www.douane.gouv.fr)**, dans les rubriques : [10 questions à vous poser avant d'acheter sur internet](#)
- **calculez les droits et taxes**, incluant un focus sur les frais de livraison avec le Royaume-Uni
- les campagnes d'informations sur notre compte **Twitter [@douane_france](#)** ainsi que nos autres réseaux sociaux et en cherchant via le hashtag #ColisDouane
- attention aux contrefaçons sur le dernier live **instagram** : https://www.instagram.com/tv/CWYwOWjJcvg/?utm_medium=copy_link
- **Foire aux questions (FAQ)** sur les achats en ligne <https://www.douane.gouv.fr/fiche/nos-conseils-avant-dacheter-sur-internet>
- Appeler le centre d'appel « **Info douane service** » au 0 811 20 44 44

Gardez à l'esprit que des **offres trop attractives peuvent être trompeuses pour les raisons suivantes** :

- le prix annoncé n'inclut pas l'ensemble des taxes dues à l'entrée du produit en France (TVA, droits de douane pour les produits venant d'un pays hors UE, notamment),
- certaines de ces marchandises sont des contrefaçons, d'autres sont soumises à des restrictions ou strictement interdites. *Les produits du tabac, par exemple, ne peuvent être achetés en ligne.*

Lorsque vous commandez en ligne, vérifiez où vous achetez :

- **Identifiez le vendeur** : assurez-vous que les coordonnées exactes du vendeur figurent bien et que la société qui vend vous semble normale. Méfiez-vous si vous avez seulement une boîte de dialogue, une adresse incomplète, une boîte postale uniquement.
- **assurez-vous que le site semble sûr** : vérifiez que les conditions générales de vente semblent bien rédigées (formulation, fautes) et non abusives.
- lisez avec attention les commentaires des autres acheteurs.

Enfin, les périodes de pics d'achats sur internet sont l'occasion pour les fraudeurs d'intensifier leurs arnaques. Celles-ci prennent souvent la forme de **SMS ou mail frauduleux** réclamant des "frais de douane" en usurpant le nom de l'administration ou un transporteur.
<https://www.douane.gouv.fr/actualites/alerte-aux-messages-frauduleux-de-phishing-ou-hameconnage>

En 2020, 27 115 fraudes ont été relevées par la douane lors des contrôles de marchandises dans le fret express et postal. Près d'un quart concernaient des contrefaçons (pour près de 68 millions d'euros de marchandises interceptées), 15,5 tonnes de stupéfiants ont été saisis, 19 tonnes de tabacs, 1,3 millions de produits de santé, faux ou dépourvus d'autorisation de mise sur le marché en France.

La direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) effectue une surveillance des sites et plateformes de vente en ligne, notamment celles proposant des contrefaçons et du tabac sur Internet.

En cas de non-respect de la réglementation, les agents des douanes qui effectuent les contrôles des colis dans les centres de fret express et de dédouanement postal saisissent les marchandises.

Bureau de la communication :

01 57 53 41 03 – presse@douane.finances.gouv.fr